

Demande déposée le 17/05/2025

N° DP 063 214 25 00062

| | |
|------------------------|--|
| Par : | Monsieur Coston Gregory |
| Demeurant à : | 145 Chemin des paturages 43170 CUBELLES |
| Sur un terrain sis à : | 27 Rue de l'Ancienne Poste 63730 LES MARTRES DE VEYRE |
| Référence cadastrale : | 214 AH 770 |
| Nature des Travaux : | Réfection toiture |

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 17/05/2025 par Monsieur Coston Gregory,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Réfection toiture ;
- sur un terrain situé 27 Rue de l'Ancienne Poste à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021 et notamment le règlement de la zone UD ;

Vu l'affichage en mairie, le 26/05/2025 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires reçues en date du 28 mai 2025 ;

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 6 juin 2025
par délégation
Pham
L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM



NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.
2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.